

# Conseil Municipal du 03 Février 2020

*L'an deux mil vingt*

*Le trois février à dix-huit heures :*

*Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190*

*Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire*

*À la Mairie, sous la présidence de M.BAURENS Serge Maire*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28/01/2020*

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE*

*Présents : BAURENS Serge, BOURGOUIN Jeannine, COQUILLAT Laurence, DIDIER Claude, DIDIER Éric, FLORIVAL Guy, GELARD Daniel, MEYER Gérald, MONIER Cathy, POBLE Sonia, RAMOS Jean-Louis, SENTENAC Guy, WAX Huguette.*

*Absents excusés : BRUNET Michel, DEMOLOMBE Marie-Hélène, GUILHERME Suzanne, HEREDIA Séverine, LOUISOR Noëlle, WATREMETZ Marie-Anne.*

*Absents non excusés :*

*Absents ayant donné pouvoir :*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.*

## **ORDRE DU JOUR - Session ordinaire**

### **A Délibérations :**

- 1- DM N°5 – Annulation Taxe Aménagement SA ALTEAL.
- 2- Convention Année 2020 – Location emplacement Camping Audinac-les-Bains.

### **B Questions diverses :**

**La Séance est ouverte à 18h05**

## **DELIBERATIONS :**

## **Délibérations :**

### **1. DM N° - Annulation Taxe Aménagement – SA ALTEAL (12/20)** *(12/0302/2020 – Comptabilité – Budget)*

N°12-20 Annulation TAM ALTEAL TRANTOUL Philippe

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	5 026,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 026,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 026,25 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 026,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 026,25 €</b>	<b>5 026,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire et le mandate pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **2. Convention Année 2020 – Location emplacement Camping Audinac- Les-Bains (13/20)**

*(02/0302/2020 – Conventions financières)*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2111-21 ; L2241-1 ; L2343-1

**Vu** le Décret n°2011-1214 du 29 septembre 2011 portant adaptation des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux terrains de camping et aux parcs résidentiels de loisirs.

**Vu** l'Arrêté Ministériel du 17 février 2014 relatif à l'obligation pour les terrains de camping ou de caravanage ainsi que pour les parcs résidentiels de loisirs de disposer d'un modèle de règlement intérieur et d'une notice d'information sur les conditions de location des emplacements à l'année.

**Vu** la délibération n°38-19 du 20 mai 2019 relatif à l'installation d'une résidence mobile de loisirs.

Dans ce cadre et afin de continuer à louer l'emplacement portant le n°83 d'une superficie de 100m<sup>2</sup> environ afin d'installer le Mobil home Communal de marque WILLERBY ; modèle Prestige, Châssis B – 70 PSI – 03-99 1303, année 2000, surface 25.50m<sup>2</sup>, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, nombre de chambres 2.

Ces règles sont formalisées par une convention et un règlement intérieur qui détermine les modalités de la mise à disposition et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le contrat de location à l'année d'un emplacement d'une résidence mobile de loisirs au Camping d'Audinac les bains (SAS Camp Mountain ; 148 Route de Belloc 09200 Montjoie en Couserans) N° de certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages : IM009180003.

- **Décide** l'ouverture des crédits nécessaires à cette location prévu au Budget Principal 2020 compte 6132.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

---

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 18h15.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.  
Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.